sant, l'individu se jeta sur le brigadier, et, sortant un long couteau, lui aurait fait un mauvais parti sans l'intervention du préposé; il prit ensuite la fuit et ne put être rejoint.

La vache, qui avait été mise en fourrière à la gendarmerie, a été reconnue, lundi matin, pour appartenir à M. Delannoy, fermier.

Blanc Seau. — *Une tombola.* — Dimanche dernier a eu lieu à l'estaminet du *Fort-Pouchain*, tenu par Agapit Pluquet, le tirage de la tombola organisée en faveur d'une famille nécessiteuse. Voici la liste des numéros gagnants :

343	164	768	897	112	311	810	540	426	393
217	653	442	963	190	656	739	224	831	641
1.016	382	1.018	848	629	422	320			

Les lots pourront être réclamés jusqu'au 4 janvier 1891. Après cette date ils seront vendus au profit de l'œuvre.

Neuville-en-Ferrain. — Samedi matin, à dix heures, un incendie s'est déclaré dans le grenier de la maison occupée par M. Rémi Christiaens, tisserand en cette commune, hameau du Berquier.

Les habillements, literies et meubles sont en grande partie brûlés ; la toiture toute entière et le grenier sont aussi atteints par l'incendie. Pertes pour la maison : 400 fr., pour le mobilier 800.

Il y a assurance à l'*Union générale du Nord* pour la maison, et à l'*Aigle* pour le mobilier.

Grâce à la promptitude des secours apportés par les voisins, on n'a pas eu de plus grandes dommages à déplorer.

Nous avons surtout remarqué le dévouement de MM. Louis Delbecq, Pierre Vandenberghe, Gustave Lecrosrt et Alphonse Vansévéren.

M. Dewitte, maire de Neuville, était arrivé un des premiers sur les lieux du sinistre.

LILLE

M. Couat a quitté Lille lundi, se rendant à Bordeaux. M. Couat est Bordelais d'adoption, et il a fait partie de la municipalité bordelaise, successivement en qualité de conseiller, et à titre d'adjoint au maire.

Le successeur de M. Couat au rectorat de Lille n'est pas encore officiellement désigné ; on croit toujours à la nomination de M. Folliet, venant de Lyon.

Les vacances du jour de l'an. — Les congés du jour de l'an pour les établissements universitaires, viennent d'être fixés ainsi qu'il suit :

Sortie, le mardi 30 décembre, après la classe du soir; rentrée, le dimanche soir, 4 janvier, pour les internes et le lundi matin 5, pour les externes.

A la gare. — On vient de poser le premier sommier de fer de la nouvelle salle des Pas-Perdus, au départ.

Ce sommier, dont la longueur est de 27 mètres, pèse le poids respectable de 27,000 kilos,

L'affaire Vallier. — On annonce que le pharmacien qui aurait fourni à Mlle Vallier, dugenon au Grand-Théâtre de Lille, un médicament après l'absorption duquel elle a éprouvé des symptômes d'empoisonnement, serait prochainement poursuivi. Mlle Vallier se porterait partie civile.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Letong, curé de Neuf Mesnil, est transféré à Ramillies; M. Harles, curé d'Aubigny, est transféré à Neuf-Mesnil; M. Villain, curé de Wambaix, est transféré à Aubigny; M. Camerlynck, vicaire à Comines Saint-Chrysole, est nommé aumônier de l'hospice général, à Lille.

M. Delesalle, vicaire à Roubaix, St-Martin, est nommé chapelain à Roubaix, Saint-Jean-Baptiste; M. Rufin, vicaire à Lannoy, est transféré à Roubaix, St-Martin; M. Six, vicaire à Houplines, Ste-Anastasie, est transféré à Lannoy ; M. Bailleux, vicaire à Roubaix, Sacré-Cœur, est transféré à Lille, St-Michel.

M. Loones, vicaire à Auby, est transféré à Roubaix Sacré-Cœur; M. Blervaque, vicaire à Deûlémont, est transféré à Auby; M. Dalplanque, vicaire à Coutiches, est transféré à Tourcoing, St-Joseph; M. Dubar, ancien professeur, est nommé vicaire à Cœutiches; M. Degruson, vicaire à Annœulin, est transféré à Armentières St-Roch.

M. Michel, vicaire à Avesne-lez-Aubert, est transféré à Annœullin ; M. Rombouts, vicaire à Tourcoing Notre-Dame, est transféré à Cambrai St-Géry ; M. Depuyper, vicaire à Hazebrouck (Immaculée-Conception), est transféré à Tourcoing Notre-Dame ; M. Vandenbussche, vicaire à Houtkerque, est transféré à Hazebrouck (Immaculée-Conception); M. de Breyne, vicaire à La Crèche, est transféré à Hondschoote.

Nouveaux prêtres. — M. Dehandschoewerker, de Ledringhem ; M. Boutte Dominique, de Steenwerck, professeur à Bailleul ; M. Catoor Jean, de Dunkerque ; M. Courtray Félix, de Cambrai ; M. Dancoisne Laon, de Frelinghien, vicaire au Faubourg de Valenciennes.

M. Demaret Alfred, de Saint-Aubert, vicaire à Marcoing; M. Desmoudt Tobie, de Wemaers-Cappel, vicaire à Rubrouck; M. Dhennequin Denis, de Tourcoing, vicaire à Houplines (Sainte Anastasie); M. Fourur Paul, d'Haubourdin, professeur au Petit-Séminaire.

M. Itsweire Edouard, d'Hazebrouck; M. Lecocq Alphonse, de Vieux-Reng, vicaire à Avesnes-lez-Aubert; M. Lepers Louis, de Forest ; M. Rouzé Désiré, de Bouvines, vicaire à Houplines (Saint-Charles); M. Top Charles, d'Ebblinghem, vicaire à la Crèche.

M. Tryhoen Désiré, d'Hondeghem, vicaire à Houtkerque ; M. Ghesquière-Diérieux Charles de Lille, vicaire à Deulemont; M. Eissendeck César-Victor, de Nieppe, professeur au Petit Séminaire; M. Equinet Jean-Baptiste, de Tourcoing; M. Delevallée Louis de Frelinghin ; M. Sion Louis d'Annœulin.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — M. J.-J. Charpentier, garde d'art principal de 2e classe, à Valence, a été classé à la direction de Dunkerque; M. A. Lagrange, garde d'art. de 2e classe, à Grenoble a été classé à la direction de Lille; M. C. E. Bachelin, garde d'art. de 2e classe, à la direction de Lille a été désigné pour Lyon.

Le général Mathelin. — On continue à s'occuper des vacances prochaines qui vont avoir lieu parmi les commandants de corps d'armée.

Il n'y a pas d'engagement pris par le ministre de la guerre, mais on considère comme décidée en principe, la nomination du général Ferron au Conseil supérieur de la guerre avec la présidence du comité du génie, où il succéderait au général Segretain.

Le commandement du 18e corps devenant ainsi vacant, permettrait de récompenser le général Mathelin, qui, pendant les manœuvres du Nord, a placé hors de pair la 2e division d'infanterie.

Désormais les huit régiments d'infanterie de marine en France n'auront chacun qu'un lieutenant-colonel en service.

Les autres officiers supérieurs de ce grade, qui, n'étant plus en congé à leur retour des colonies, ne pourront plus, faute de place, être employés dans ces régiments, seront placés en résidence libre.

Le décret portant création d'un corps de tirailleurs Haoussas, sera signé prochainement par M. Carnot. Ce corps qui est destiné à tenir garnison dans le golfe de Benin, comprendra un bataillon à 4 compagnies et une section hors rang sous les ordres du chef de bataillon. Il remplacera le corps des tirailleurs Gabonais supprimé.

On prête au ministre de la marine l'intention de revenir sur une décision portant suppression du corps de cipahis de l'Inde. D'autre part, la garnison de Taïti serait maintenue tout au moins en grande partie. On sait qu'à la suite d'une protestation du Conseil général de Saint-Pierre et Miquelon, on y a maintenu la section de disciplinaires qui devait être envoyée à Siègo-Suarez.

La carabine de cavalerie. — M. le général de division Mathieu, directeur de l'artillerie, a définitivement fait approuver par le ministre de la guerre le modèle de carabine de cavalerie, modèle décembre 1890, arrêté par le général Gras, inspecteur permanent des manufactures d'armes.

Cette carabine est longue de 96 cent., alors que la carabine de cavalerie, modèle 1874, était longue de 1 m. 17. La nouvelle arme est notablement plus légère. Sa portée est de 2,000 mètres. Elle est au calibre de 8 millimètres, avec magasin contenant un chargeur mobile à trois cartouches pour le tir à répétition.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public que les billets d'aller et retour, délivrés au départ ou en destination de Paris à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An, seront exceptionnellement valables au retour dans les délais ci-après :

Billets délivrés les samedi 20, dimanche 21, lundi 22, mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, vendredi 26 décembre, valables pour le retour jusqu'au dernier train du samedi 27 décembre.

Billets délivrés les samedi 27, dimanche 28, lundi 29, mardi 30, mercredi 31, jeudi 1er janvier et vendredi 2 janvier, valables pour le retour jusqu'au dernier train du 3 janvier.

Cette mesure s'applique également aux billets de ou pour les Ardennes, mais ne s'applique pas aux billets d'aller et retour internationaux.

CONCERTS & SPECTACLES

Tourcoing. — *Concert de la Ste-Famille.* — Dimanche, à six heures, un nombreux public se pressait dans la salle du Cercle de la Ste Famille, rue de Menin, pour assister à une soirée récréative. Cette fête a été charmante sous tous les rapports. Les chœurs, sous la bonne direction de M. Dubois, ont été exécutés avec une grande homogénéité. La section dramatique a irréprochablement interprété un drame d'une bonne facture, intitulé : *Charles VI.*

Les mandolinistes, sous la présidence de M. Jules Florin, ont donné de friands morceaux qui ont été très applaudis et bissés ; M. l'abbé Verbeck, directeur du cercle, à félicité ces jeunes artistes qui ont à leur tête un chef de talent ; il a prédit à cette société, de formation récente, un succès croissant. L'exécution d'hier a été excellente, l'auditoire a prouvé sa satisfaction par de nombreux bravos.

« Alliance Chorale ». — Cette société offrira un concert à ses membres honoraires, salle Philémon, rue Pierre Motte, le jeudi 25 décembre, à cinq heures et demie. Voici le programme :

1. *La Chanson espagnole*, « Alliança Chorale » ; 2. *Vision d'Hérodiade*, MM. Ch. Hache, baryton ; 3. Air varié pour piston, Timmer ; 4. Monologue, Bossuyt; 5. Chansonnette, D. Bourgois; 5. Cavatine de la *Juive*, Vermeulen, basse; 7. *Le Rendez-vous*, H. Wattrelos, ténor ; 8. *Le Royaume des Oiseaux*, C. Mulliez, baryton ; 9. Chansonnete comique, L. Foelix. Le piano sera tenu par Mlle Bersou. Le concert sera suivi d'un bal.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 22 décembre

Président : M. Hedde, vice-président.

Toujours les fraudeurs. — Sur le territoire d'Halluin des douaniers avaient mis en état d'arrestation Emile Vuylestecke, trouvé nanti de marchandises de provenance étrangère. Vuylstecke ne se rendit pas facilement à l'injonction des préposés, il résista et mordit même à la main l'un de ces derniers.

Force resta cependant aux agents de l'administration. L'inculpé est condamné aujourd'hui pour fraude à dix jours d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende.

— Un jeune garçon d'une douzaine d'années, Louis Flipo, est également prévenu d'avoir importé des allumettes belges, sur le territoire de Tourcoing ; il est envoyé pour 4 mois dans une maison de correction et a en outre 500 francs d'amende.

Un autre, Norbert Desbonnet, surpris à Wattrelos pour le même délit sera détenu pendant deux mois dans une maison de correction. Maître Conforme

COUR D'ASSISES DU NORD

Suite de l'audience du lundi 22 décembre

LES EXPLOITS

D'UNE CHANTEUSE DE CAFÉ-CONCERT

à Roubaix

Toilette de l'accusée

Camille Giffard n'a pas, comme on s'y attendait, paru dans une toilette voyante et tapageuse. Peut-être son défenseur l'en a-t-il dissuadée.

Sa mise est assez simple : des gants jaunes, une robe fanée de laine noire, modestement bordée d'une garniture noire et vieil or. Au-dessus du corsage, un petit paletot de couleur olive, ouvert, non boutonné, orné seulement de quelques passementeries.

Un immense chapeau gris à deux plumes, l'une blanche, l'autre multicolore, donne cependant à l'artiste lyrique une véritable physionomie de théâtre. Ce chapeau est posé sur des cheveux ébouriffés, retombant sur les épaules, et d'une nuance dorée, naturelle... ou teinte.

Camille Giffard est une petite boulotte, bien en chair. Le visage est rond, la peau fraîche et légèrement rosée. Les yeux noirs brillants, sont extrêmement perçants.

L'actrice s'exprime sur un ton bas avec une voix douce et sans affectation.

Contrairement aux prévisions, elle ne prend guère de poses sur le banc des accusés. Elle y reste tranquille, sans bouger.

Elle a seulement, à plusieurs reprises, manifesté des signes d'impatience durant le réquisitoire du ministère public.

Interrogatoire

L'interrogatoire commence devant un public assez nombreux. L'affaire est si intéressante que nous aurions cru, pourtant, qu'elle aurait attiré plus de monde. Parmi les auditeurs, figurent un certain nombre de Roubaisiens.

D. A Caen, vous avez rencontré M. Parent. Qui de vous accosta l'autre ? Cela importe peu. Vous avez fait la connaissance. Il vous a entretenue jusqu'en mars 1889, moment où, sur ses instances, vous êtes retournée chez votre mère.

Mais bientôt vous avez repris votre vie galante à Trouville et à Paris. Vous avez toujours, du reste, continué cette vie. — R. Sur les encouragements de M. Parent.

D. En mai de cette année, vous arrivez à Roubaix avec des projets de violence. — R. Nullement.

D. Mais, en wagon, vous avez montré à vos compagnons de route un revolver. — R. Je l'avais pour voyager.

D. Après votre poursuite pour port d'armes prohibée, vous avez abandonné, un instant, vos desseins violents, car vous avez quitté la ville. — R. Ces desseins, je ne les ai jamais eus.

D. En juillet, vous rentrez à Roubaix. Dans quel but ? — R. Demander à M. Parent d'exécuter sa promesse de mariage.

D. Vous avez exercé contre lui une véritable persécution, jusque dans son bureau. — R. Il m'incitait à y aller.

D. Après une scène, vous avez tenté de vous empoisonner. Vous vous êtes ensuite réconciliée avec M. Parent. Il vous amena à Courtrai. C'est lui et non vous qui paya la voiture. — R. Il l'a payée, mais avec mon argent.

D. Après le bris de clôture commis par vous, vous futes exaspérée de votre condamnation.

R. Oui. M. Parent avait fait un faux témoignage. J'achetais un révolver avec l'intention de le tuer. Mais aussitôt j'ai regretté mon acquisition. Je ne voulais plus lui donner la mort, quand, le 19 août, en traversant la rue, il m'a lancé « un regard de nargue. » Alors, la colère m'a emportée.

D. Vous le guettiez. — R. Non. Je fus attirée à la porte, par le bruit de la charrette à chiens. J'ignorais que M. Parent allait passer.

Dépositions

I. — Le premier témoin M. X..., de Roubaix, excite l'hilarité de l'auditoire en avouant qu'il dit à la jeune femme, dans le wagon, quand celle-ci manifestait ses projets homicides : « Il ne faut toujours pas faire cela ici. »

M. l'avocat-général pose au témoin les questions suivantes :

Vous avez conduit Camille Giffard à l'hôtel de...? Quand avez-vous quitté cet hôtel ? — R. Le lendemain matin.

D. Vous y êtes retourné le lendemain soir et le surlendemain. — R. C'est vrai.

II. — M. Parent comptait se porter partie civile; il y a renoncé au dernier moment. Me Hattu, qu'il avait choisi comme avocat, n'est point, du reste, pu, en raison d'un deuil de famille, lui prêter l'appui de sa parole.

Le jeune homme raconte ses démêlés avec Camille Giffard et les entrevues qu'il eut avec elle, pour la décider à quitter Roubaix, voire même au commissariat de police.

Il traite l'accusée de femme-crampon. Il ajoute que, ne pouvant reprendre avec lui ses relations, elle cherchait des consolations ailleurs. Il déclare que s'il consentit à la conduire à Courtrai, ce fut en voiture découverte.

Il est aujourd'hui à peu près guéri de sa blessure. « Je crois bien, dit-il, qu'il n'y a plus de danger pour moi. » (Rires.)

Camille Giffard qui, pendant sa déposition, lui a déjà lancé l'épithète de menteur, ajoute, quand il finit de parler : « Ce sont de gros mensonges. Je ne sais par où commencer pour les réfuter. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. »

M. Parent, avant de se retirer, remet à la Cour certains papiers dont la terreur n'a point été révélée aux débats.

III. M. Bayart, médecin légiste, est un nouveau témoin à ajouter à ceux que nous avons énumérés plus haut. Son nom a été ajouté après coup à la liste des témoins.

IV. A la suite des brutalités dont elle fut l'objet à la fin de juillet, Camille Giffard monta dans sa chambre, avec une petite fille. Un quart d'heure après, celle-ci vint avertir le cabaretier Dellemme que sa locataire se mourait. Le cabaretier monta et trouva vide, sur une table, le flacon de poison.

Il déclare que, le 19 août, chacun fut attiré sur sa porte, pour voir « l'arrestation des chiens. »

V. La femme Liagre a vu Camille Giffard recevoir un coup de pied dans la poitrine : A cette vue, elle s'écria : « C'est du joli, M. Parent ! »

Quand ce propos est révélé à l'audience, il provoque des rires et produit une réelle sensation.

Les autres témoins font des dépositions sans intérêt.

— Après les dépositions, M. le président prévient le défenseur qu'il posera au jury, comme résultant des débats, la question subsidiaire de coups et blessures avec préméditation.

Réquisitoire

M. l'avocat-général Blondel déclare que les faits sont constants. Il ne s'agit que d'apprécier le degré de criminalité.

L'accusée ne conteste pas, qu'au moment même où elle a tiré, elle avait l'intention de donner la mort.

En résalité, elle est arrivée à Roubaix avec le dessein arrêté de tuer M. Parent si celui-ci résistait à l'épouser. Elle voulait se poser en héroïne de roman inspirée par l'amour, se vengeant de l'infidèle après l'avoir sommé d'exécuter sa promesse de mariage.

Ce rôle ne saurait lui convenir. Elle est chanteuse de café-concert, mais elle exerce en même temps une profession inavouable Aussi, dès qu'elle rencontre fortuitement M. Parent, commence-t-elle par se faire payer son amabilité.

— A ce moment, Camille Giffard frappe du pied, se récrie, fait force gestes et manières. Son défenseur est obligé de la calmer.

« L'accusée, continue le ministère public, se vend un louis, au comptant. Voilà le début de son prétendu roman d'amour.

» Entretenue par M. Parent, elle continue sa vie dévergondée. Le pauvre garçon croyait, lui, à sa fidélité!

» Un ami de la famille du jeune homme, un honorable négociant, provoque une rupture.

» La fille Giffard doit retourner chez sa mère, pour changer d'existence. Mais Escoville n'était pas un séjour assez gai. Elle quitte ce village pour Trouville. Aux bains de mer, elle est dans son élément. Elle vient aussi à l'Exposition, théâtre digne de ses exploits. »

Elle correspond avec M. Parent.

Un jour elle lui écrit : « C'est pour te demander cinq louis que j'ai pris la plume »

Cette phrase se trouve dans une lettre étrange; sous prétexte qu'une autre lettre a été égarée, elle qualifie la poste de monstre gigantesque. La poste lui « fait tout simplement l'effet d'un monstrueux géant de l'antiquité, le sphinx par exemple, qui a la tête d'une jeune fille et la méchanceté du tigre »

Elle demande cinq louis pour un achat, car M. Parent lui a dit qu'il serait heureux de lui rendre service quand elle serait folle. Folle ! Elle croit, cependant, qu'elle pourra attendre longtemps avant de l'être.

Ce n'est pas qu'elle se félicite de son intelligence. L'intelligence, selon elle, est « le plus grand des fléaux que les dieux pouvaient donner à l'homme. »

Une autre fois, elle écrit qu'elle « part prochainement pour Monaco, continuer la partie de baccarat commencée à Trouville et qui doit aboutir à son suicide, quand elle n'aura plus le sou. » Elle prie le destinataire de sa missive d'excuser son griffonnage, parce qu'elle est absolument ivre.

« Voilà, reprend M. l'avocat-général, la femme qui a trompé M. Parent.

» Celui-ci, dans l'ardeur de sa passion irrésistible, lui prodiguait les appellations les plus tendres, déclarait qu'il ne pourrait vivre sans elle, qu'il l'épouserait, que la mort seule serait capable de les séparer.

» Avec une habileté de cabotine, elle développait les sentiments qu'épris il avait pour elle. Elle émettait des doutes sur la durée de l'amour qu'il lui témoignait.

Cet amour survivrait-il, quand, avec l'âge, elle perdrait ses charmes, la régularité de ses traits, lorsqu'elle deviendrait laide.

« Et lui de répondre ; « Belle ou l'aide, je t'aimerai toujours, car c'est mon cœur qui m'enchaîne à toi. »

» Le pauvre jeune homme avait perdu la tête. Il en était arrivé à offrir sa main à une fille cul de jatte, comme elle le dit elle-même, au point de rouler dans le ruisseau, dans la fange où elle est à sa place.

» M. Parent finit, toutefois, par se rendre compte que la jeune femme est indigne de lui. Il veut rompre.

» Mais celle-ci connaît son code. Elle sait qu'à 25 ans, on peut se marier avec des sommations respectueuses.

» Son ancien adorateur vient d'atteindre cet âge. Aussitôt elle arrive pour le sommer de tenir ses promesses, pour le sommer avec le mignon revolver qu'elle montre en wagon, un vrai bijou de dame. Le mariage ou la mort!

» Les allures bizarres de la dame font naître dans l'esprit d'un de ses compagnons de route, l'idée de prolonger l'entrevue jusqu'au lendemain matin. Voilà comment Camille Giffard se conduit, aussitôt à Roubaix.

» Elle n'est pas l'héroïne d'un roman, mais une fille pervertie qui aspira à s'unir à un jeune homme bien posé, grâce à son habileté.

» Craignant de voir sa proie lui échapper, elle essaya de le ressaisir par la menace, par la violence, par le scandale.

» Ah! je n'ignore pas que M. Parent doit se reprocher de regrettables voies de fait. Il a frappé Camille Giffard à l'estaminet Dellemme où elle se trouvait vêtue d'un peignoir de couleur éclatante. La toilette est sa préoccupation constante.

» Il est incontestable que M. Parent a cédé à un mouvement de vivacité; mais cette vivacité n'est-elle pas excusable ? Il a eu affaire à une femme-crampon suivant son expression, à une femme qui ne voulait pas le lâcher. Cette considération atténue ses torts.

» Comme il ne cédait pas aux exigences matrimoniales de l'accusée, celle-ci a compris qu'il se sentait enfin le jouet d'une aventurière, qu'elle ne le ramènerait pas à elle. Alors elle l'a guetté ; alors elle a tiré sur lui.

» Je conçois qu'on excuse, qu'on amnistie même, dans une certaine mesure, la fille séduite qui se venge d'un lâche abandon. Mais je ne concevrais pas qu'on eût les mêmes trésors d'indulgence pour la fille perdue, pervertie jusqu'aux moëlles, qui a cherché à ensorceler quelqu'un.

» La loi doit la frapper. Il faut lui infliger le châtiment qu'elle mérite.

» Si le verdict du jury lui assurait l'impunité, ce verdict, — je puis le dire, car il n'est pas encore rendu, — serait un encouragement au vice, à la débauche, à la prostitution. »

La plaidoirie de Me D'Hooghe

Après ce réquisitoire, Me D'Hooghe a prononcé une admirable plaidoirie et, lorsqu'il s'est assis, bien qu'on fût dans un prétoire de justice, ont éclaté les applaudissements.

Le défenseur a lu des lettres de M. Parent où celui-ci promet le mariage à l'accusée. L'une d'elles suppose la petite église d'Escoville tout parée pour la cérémonie nuptiale.

Reproduire, dès ce soir, le superbe morceau d'éloquence judiciaire, serait risquer de le défigurer. Il nous manque, du reste, le temps de le rédiger. Il paraîtra demain.

LE VERDICT

M. le président donne lecture au jury des questions de tentative de meurtre avec préméditation et guet-apens, et de celles subsidiaires de coups et blessures avec préméditation.

Lorsque MM. les jurés sortent de la salle de leurs délibérations, il avertit le public que toute marque d'approbation ou de désapprobation est interdite. Il veut évidemment éviter que les applaudissements se renouvellent.

Le verdict du jury est : *Non*, sur toutes les questions.

En conséquence Camille Giffard est **acquittée.**

A la sortie de l'audience

M. Parent, à sa sortie du Palais-de-Justice, est hué par la foule.

Quant à l'accusée on s'empresse autour d'elle, pour la voir de plus près.

Elle retourne pour la levée de l'écrou, à la maison d'arrêt devant laquelle les curieux ne tardent pas aussi à se masser.

Camille Giffard sort enfin de la prison, et remonte dans sa voiture qui s'éloigne.

Audience du mardi 23 décembre

Présidence de M. le conseiller Hannotin. — Ministère public : M. Schuler, substitut du procureur-général.

1re affaire. — **Tentative d'assassinat à Petite Synthe**

Le 23 septembre, Louis Debruyne, journalier à Petite Synthe, âgé de 47 ans, se présentait, vers 11 heures du matin, chez son gendre, Charles Hauw, où se trouvait sa femme qui l'avait quitté quelques mois avant, à raison de son inconduite et de ses mauvais traitements. Il demanda à reprendre la vie commune.

Sa femme refusant, il tenta, à plusieurs reprises, de l'embrasser. Après y être parvenu, il se précipita sur elle, un couteau à la main. Il la frappa violemment à la poitrine.

Hauw et sa femme s'efforcèrent de le désarmer, avec l'aide des voisins accourus à leurs cris. Ils ne purent l'empêcher de se plonger, à son tour, son couteau dans le ventre.

Malgré la gravité des blessures, victime et meurtrier sont aujourd'hui guéris.

Le dossier contient de mauvais renseignements sur Debruyne qui, dans le courant de juillet dernier, aurait déjà menacé sa femme de mort. Condamné en 1872, pour contrebande, il s'était réfugié en Belgique où il est resté sept ans pour échapper aux conséquences de sa condamnation.

Débruyne est condamné à cinq ans de travaux forcés et est déclaré déchu de la puissance paternelle. Défenseur, Me Bertin.

2e affaire. — **Bigamie à Waziers**

Veuf en premières noces de Sylvie Chevalier, François-Victor Dufrois, actuellement âgé de 44 ans et mineur à Waziers, a épousé à Saint-Omer, en 1873, Laurence Bétourné. En 1877, le tribunal de Boulogne-sur-Mer prononçait la séparation de corps contre lui.

L'accusation lui reproche de s'être à Lille, en 1885, sachant que sa seconde femme vivant encore, remarié avec Thérèse Dessauvage.

Il n'est pas mal noté et n'a pas d'antécédents judiciaires. Il est acquitté, Défenseur M. Duhem.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
49963—2423

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Amand-Joseph BOUTEMY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amand-Joseph BOUTEMY, filateur de lin, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Lannoy, le 20 décembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 24 courant, à 11 heures, en l'église de Lannoy. Les Matines et Laudes seront chantées la veille, à 3 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Roubaix. — Un train spécial partira de Lille, mercredi, pour Lannoy, à 9 h. 43, matin, et un autre train spécial repartira de Lannoy pour Lille à 1 h. 30, où il arrivera à 1 h. 51. — L'Obit solennel du mois sera célébré en ladite église, le jeudi 15 janvier à 11 heures.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 24 décembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile LEFEBVRE, menuisier, époux de Dame Victoire DUMONT, décédé à Roubaix, le 20 novembre 1890, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Mort du général Wartelle. — Nous apprenons la mort de M. le général de brigade Wartelle, décédé lundi matin, à Douai, à la suite d'une longue maladie.

M. le général Wartelle, qui avait été colonel du 27e d'artillerie, a commandé, pendant plusieurs années la brigade d'artillerie du 1er corps. Il avait été mis récemment en disponibilité pour raison de santé et remplacé par le général Erle.

Il était officier de la Légion d'honneur.

Le corps du défunt sera transporté à Orléans, pour y être inhumé.

L'affaire Lesurques. — Cette affaire est appelée à avoir son dénouement à bref délai. Louis Lesurques doit comparaître vendredi prochain devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, sous l'inculpation d'abus de confiance ; il aurait détourné une somme estimée, dit-on, à 15 000 fr., au préjudice de son patron, M. Arthur Repaire.

Lesurques serait défendu par Me Sautteau, ancien batonnier de l'ordre des avocats de Valenciennes.

Tentative d'assassinat à Ligny. — Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Ligny, dans le Cambrésis, sur la personne de Mme veuve Quenneson, concierge à la fabrique Lévy. Un homme est entré dans la loge et lui a demandé si M. Lévy était présent.

Mme Quenneson ayant répondu que *non*, l'individu lui jeta une couverture de voyage sur la tête, la frappa d'un coup de poing américain et la jeta dans la cave.

Le vol était le mobile de cette tentative criminelle. La gendarmerie de Clary recherche l'assassin.

Dunkerque. — Le trois-mâts *Acou-Cogues*, monté par dix-sept hommes d'équipage, a coulé bas peu après son départ de Dunkerque. Ce navire qui se rendait à Valparaiso était chargé de houille; il appartenait à la maison Bordes de Bordeaux. Rien n'était assuré.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 40600—23333

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

23 DÉCEMBRE 1559

SUPPLICE D'ANNE DUBOURG

A cette époque, le protestantisme menaçait de faire des progrès en France, et la royauté cherchait à s'y opposer, non par un sentiment de fanatisme qu'à coup sûr ni François Ier, ni Henri II n'éprouvaient, mais parce qu'ils sentaient bien que la nouvelle doctrine « tendait en tout au renversement de la Monarchie humaine aussi bien que divine ». Qui d'ailleurs parlait alors de tolérance, sauf le Pape qui avait presque imposé l'indulgence à François Ier? Les protestants la réclamaient en France parce qu'ils n'étaient pas les plus forts; mais, partout où ils l'étaient devenus en Europe, c'est la plus sanglante intolérance qu'ils avaient pratiquée, témoin l'Angleterre, l'Allemagne, et Genève où Calvin (*voir* 27 octobre), avait déjà fait brûler Michel Servet.

Henri II avait donc rendu l'édit d'Ecouen contre les protestants et, rencontrant quelque résistance au Parlement, il était venu y tenir un lit de justice pour le faire enregistrer d'autorité. C'est en sa présence qu'Anne Dubourg, l'un des conseillers, s'éleva avec véhémence contre l'Edit, et reprocha au Roi de sévir contre les Réformés, quand des blasphèmes et adultères « dignes de mort » se commettaient impunément, et un autre conseiller, Dufaure, alla jusqu'à citer la parole d'Elie à Achab : « Roi, c'est toi qui troubles Israël! » Le Roi personnellement outragé, les fit arrêter. Dufaure se rétracta et fut relâché, Dubourg refusa de se rétracter et son procès fut commencé.

Il dura jusqu'à la mort d'Henri II. Dubourg avait, dans ses interrogatoires, confessé la foi protestante; le 12 décembre, l'un des juges, le président Minard, qui passait pour hostile aux Réformés, fut assassiné le soir en revenant du Palais; cette façon de défendre l'accusé ne pouvait que décider sa perte, et, le 22 décembre, il fut condamné à mort, pardonnant à ses juges parce qu'ils avaient, dit-il, « jugé selon leur conscience ». Le lendemain 23 il fut conduit dans un tombereau en place de Grève, et reçut la mort moins en véritable protestant qu'en intrépide magistrat.

Si l'on veut savoir maintenant combien il est difficile de démêler le vrai des choses où la passion se mêle, disons que dès trois historiens que nous avons sous les yeux, l'un accuse Henri II d'être entré « inopinément » dans la salle où le Parlement délibérait et d'avoir, « par une ruse indigne », tendu un piège à Dubourg en l'invitant à parler librement, comme si un Roi entrait ainsi dans un Parlement; l'autre dit simplement que c'est « en présence du Roi » que Dubourg prononça sa harangue, et le troisième que c'était dans un lit de justice, où le Parlement n'avait qu'à écouter et pas discuter.

Même dissentiment sur les juges : selon l'un, il fut jugé par l'officialité (juridiction ecclésiastique); selon l'autre, par une Commission spéciale; suivant le troisième par le Parlement. Ils ne sont pas plus d'accord sur le genre de mort : l'un dit qu'il fut pendu, l'autre qu'il fut brûlé, et le troisième, qu'il fut étranglé avant d'être jeté au feu, pour lui épargner du moins les souffrances du bûcher, ce qui, au témoignage de de Thou, paraît être la vérité.

BIBLIOGRAPHIE

Les Étrennes de 1891

La maison Hachette, selon son usage, inaugurera l'année 1891 en ouvrant au public une véritable galerie d'œuvres maîtresses.

D'abord, un splendide volume depuis longtemps célèbre, l'*Enfer*, de Doré (1 magnifique vol. in-4°, cart. 30 fr.) Cette magnifique œuvre d'art était jusqu'ici du prix des publications de grand luxe ; l'édition populaire qu'en publie aujourd'hui la librairie Hachette la met, on peut le dire à la portée de toutes les bourses.

Nous trouvons ensuite un très bel ouvrage de M. Marcel Dieulafoy, sous le titre : *l'Acropole de Suse*, divisé en deux parties : *l'Histoire et la Géographie*, et la *Fortification*. (Chaque partie, séparément, brochée, 25 fr.)

Voici maintenant une autre œuvre magistrale : c'est la *Mireille* de Mistral, illustrée par Burnand (1 vol. in-8°, 25 eaux-fortes et 35 dessins, reproduits en typographie, broché 25 francs; relié, 33 fr.)

La publication de l'*Atlas de Géographie moderne*, de MM. F. Schrader, Prudent et Anthoine, a déjà été signalée par la presse tout entière comme un véritable évènement. Cet ouvrage constitue le plus beau et le plus utile cadeau que l'on puisse faire à un jeune homme (64 cartes en couleurs, texte géographique, statistique et ethnographique, cartes de détail, figures, diagrammes, etc., relié, 25 fr.

L'amusante et fantaisiste histoire des *Voyages et Aventures du capitaine Marius Cougourdan* (1 vol. in-8°, 66 gravures, broché, 7 fr., cart. 10 fr.), par M. E. Mouton, et les *Contes mythologiques* de M. de la Ville de Mirmont, forment deux beaux volumes magnifiquement illustrés. (1 vol. in-8°, 51 gravures, broché, 7 fr., cartonné, 10 fr.)

Le *Tour du Monde* nous apporte, comme d'habitude, son abondante et intéressante moisson de documents et de relations de voyages palpitants. (Année 1890, brochée en 1 ou 2 vol. 25 fr.)

M. Elisée Reclus nous donne, cette année, le tome dix-septième, consacré à l'Amérique centrale : Antilles, Mexique et isthmes américains 1 vol. 70 grav. br. 30 fr., relié, 37 fr.).

Dans le tome II de l'*Histoire de l'Art pendant la Renaissance*, M. E. Muntz nous fait le tableau de la grande période de l'art italien à l'époque illustrée par Raphaël et Michel-Ange. (1 vol. in 8° 500 grav., br.. 35 fr., relié, 43 fr.)

Ajoutons à cela plusieurs volumes de voyages, notamment: *Dans les ténèbres de l'Afrique*, de H. M. Stanley (2 vol: in-8°, 150 gr., br. 30 fr., rel.